



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 12 mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 12 mai 2020, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos et principalement par le biais d'une visioconférence.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 182-12-05-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 183-12-05-20

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020 et de la séance extraordinaire du 27 avril 2020 tels que rédigés par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 184-12-05-20

DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, au cours du mois dernier, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

D 185-12-05-20

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément 5^e alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020 en vertu de la délégation à certains fonctionnaires, du pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats, prévue au Règlement général SH-1.

R 186-12-05-20

APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UN POSTE - SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service des communications et des relations avec les citoyens en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 1^{er} mai 2020, relativement à la modification de la structure du Service des communications et des relations avec les citoyens par la création d'un poste d'agent de service aux citoyens.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 187-12-05-20

SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE ET RÈGLEMENT DES GRIEFS - ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'Association des pompiers et pompières de Shawinigan sont liées par une convention collective qui est expirée depuis le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un processus de négociation, les parties ont conclu une entente pour le renouvellement de la convention ainsi que le règlement de tous les griefs en cours;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle convention qui sera conclue prévoit une durée totale de 9 ans et couvre les années 2017 à 2025 inclusivement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire, le directeur général Me Yves Vincent, la directrice des ressources humaines, madame Kim Dumais ainsi que le directeur du Service de la sécurité incendie monsieur François Lelièvre, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des pompiers et pompières de Shawinigan relative au renouvellement de la convention collective et au règlement de divers griefs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 188-12-05-20

SIGNATURE - LETTRE D'INTENTION – PARTICIPATION AU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL CADRE ET NON SYNDIQUÉ - ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des pompiers et pompières de Shawinigan relative au renouvellement de la convention collective qui prévoit une l'intégration des pompiers et pompières au régime de retraite du personnel cadre et non syndiqué à compter du 1^{er} juillet 2020;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire, le directeur général Me Yves Vincent, la directrice des ressources humaines et madame Kim Dumais, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'intention à intervenir avec l'Association des pompiers et pompières de Shawinigan relative à la participation des pompiers syndiqués au Régime de retraite du personnel cadre et non syndiqué de la Ville de Shawinigan à compter du 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 189-12-05-20

CONTRAT - FOURNITURE DE SABLE À FONDATION, CLASSE A, NON LIVRÉ - 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de sable à fondation, classe A, non livré;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil octroie le contrat pour la fourniture de sable à fondation, classe A, non livré, au plus bas soumissionnaire conforme, **Construction DJL inc.**, de la manière suivante :

	2020	2021	2022
Sable de fondation CG-14	5,15 \$/t.m.	5,26 \$/t.m.	5,38 \$/t.m.
Manutention d'hiver	1,00 \$/t.m.	1,00 \$/t.m.	1,00 \$/t.m.

Le tout, taxes en sus et selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 190-12-05-20

CONTRAT - RÉFECTION DE VOIRIE - RANGS SAINT-PIERRE ET SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réfection de voirie des rangs Saint-Pierre et Saint-Michel;

CONSIDÉRANT QUE six (6) soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de voirie des rangs Saint-Pierre et Saint-Michel au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Marcel Guimond et Fils inc.**, pour un montant de 1 776 101,70 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Qu'un montant de 1 678 416,11 \$ de cette dépense soit payé à même la subvention déjà reçue du ministère des Transports du Québec et que la différence soit financée à même le règlement d'emprunt SH-560.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 191-12-05-20

CONTRAT - RÉFECTION DE VOIRIE - CHEMIN DE LA VALLÉE-DU-PARC

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réfection de voirie du chemin de la Vallée-du-Parc;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de voirie du chemin de la Vallée-du-Parc au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Maskimo construction inc.**, pour un montant de 3 604 922 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Qu'un montant de 3 406 651,29 \$ de cette dépense soit payé à même la subvention déjà reçue du ministère des Transports du Québec et que la différence soit financée à même le règlement d'emprunt SH-560.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 192-12-05-20

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE - ACCÈS AUX BÂTISSSES ET STRUCTURES - SECTEUR SHAWINIGAN- SUD

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement et de déglacage des accès aux bâtisses et structures dans le secteur Shawinigan-Sud octroyé par la résolution R 428-03-10-17;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault

Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise l'exercice de l'option de renouvellement, pour deux années supplémentaires, du contrat de déneigement et de déglacage des accès aux bâtisses et structures dans le secteur Shawinigan-Sud, intervenu avec **Morand Excavation inc.**, de la manière suivante :

2020-2021 : 50 687,95 \$ plus l'I.P.C. de la moyenne de l'année précédente, taxes en sus;

2021-2022 : coût 2020-2021 plus l'I.P.C. de la moyenne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les modalités mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 193-12-05-20

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE RUES - SECTEUR SHAWINIGAN-SUD (LOT 1 - À L'OUEST DE LA 105^E AVENUE)

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement et de déglacage des rues, dans le secteur Shawinigan-Sud (lot 1, à l'ouest de la 105^e Avenue) octroyé par la résolution R 384-12-09-17;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil autorise l'exercice de l'option de renouvellement, pour une année supplémentaire, du contrat de déneigement et de déglacage des rues dans le secteur Shawinigan-Sud (lot 1, à l'ouest de la 105^e Avenue), intervenu avec **Excavation Claude Desaulniers inc.**, de la manière suivante :

2020-2021 : 325 389,75 \$ plus l'I.P.C. de la moyenne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les modalités mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 194-12-05-20

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE RUES - SECTEUR SHAWINIGAN-SUD (LOT 2 - À L'EST DE LA 105^E AVENUE)

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement et de déglacage des rues, dans le secteur Shawinigan-Sud (lot 2, à l'est de la 105^e Avenue) octroyé par la résolution R 281-11-07-17;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault

Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise l'exercice de l'option de renouvellement, pour une année supplémentaire, du contrat de déneigement et de déglacage des rues dans le secteur Shawinigan-Sud (lot 2, à l'est de la 105^e Avenue), intervenu avec **9039-4701 Québec inc.** faisant affaire sous la raison sociale **Entreprises Carl Marchand**, de la manière suivante :

2020-2021 : 383 091,95 \$ plus l'I.P.C. de la moyenne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les modalités mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 195-12-05-20

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE RUES - QUARTIER SAINTE-FLORE - LOT 4

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement et de déglacage des rues, dans le quartier Sainte-Flore - lot 4, octroyé par la résolution R 283-11-07-17;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil autorise l'exercice de l'option de renouvellement, pour deux années supplémentaires, du contrat de déneigement et de déglacage des rues dans le quartier Sainte-Flore - lot 4, intervenu avec **9039-4701 Québec inc.** faisant affaire sous la raison sociale Entreprises Carl Marchand, de la manière suivante :

2020-2021 : 242 717,94 \$ plus l'I.P.C. de la moyenne de l'année précédente, taxes en sus;

2021-2022 : coût 2020-2021 plus l'I.P.C. de la moyenne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les modalités mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 196-12-05-20

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE RUES - SECTEUR SAINT-JEAN-DES-PILES - LOT 6

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement et de déglacage des rues, dans le secteur Saint-Jean-des-Piles - lot 6 octroyé par la résolution R 285-11-07-17;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise l'exercice de l'option de renouvellement, pour deux années supplémentaires, du contrat de déneigement et de déglacage des rues dans le secteur Saint-Jean-des-Piles - lot 6, intervenu avec **Excavation R.M.G. inc.**, de la manière suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

2020-2021 : 551 073,51 \$ plus l'I.P.C. de la moyenne de l'année précédente, taxes en sus;

2021-2022 : coût 2020-2021 plus l'I.P.C. de la moyenne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les modalités mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 197-12-05-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-646 - EMPRUNT 200 000 \$ - HONORAIRES PROFESSIONNELS ET ACQUISITIONS

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Josette Allard-Gignac donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-646 décrétant un emprunt et une dépense de 200 000 \$ pour engager des honoraires professionnels en ingénierie et l'acquisition d'équipements d'arpentage, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

AV 198-12-05-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-647 - EMPRUNT 295 000 \$ - CHALET DE SERVICE BEAU-RIVAGE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Jean-Yves Tremblay donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-647 décrétant un emprunt et une dépense de 295 000 \$ pour la reconstruction du chalet de service Beau-Rivage, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 199-12-05-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-648 - EMPRUNT 113 400 \$ - RÉFECTION DE TERRAINS DE TENNIS

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Nancy Déziel donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-648 décrétant un emprunt et une dépense de 113 400 \$ pour la réfection de terrains de tennis, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

AV 200-12-05-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-649 - ALLÈGEMENT DU FARDEAU FINANCIER - COVID-19

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Lucie De Bons donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-649 visant à suspendre l'application des taux d'intérêt et les pénalités imposés ainsi que certains tarifs applicables à la fourniture de biens et de services afin d'alléger le fardeau financier des contribuables en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la COVID-19, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 201-12-05-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-650 - EMPRUNT 364 000 \$- AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE - RUE TRUDEL

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Claude Grenier donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-650 décrétant un emprunt et une dépense de 364 000 \$ pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle en bordure de la rue Trudel.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 202-12-05-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-651 - EMPRUNT 2 000 000 \$- AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE - ENTRE LA MARINA GRAND-MÈRE ET LE BOULEVARD HUBERT-BIERMANS

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Nancy Déziel donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-651 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle entre la marina Grand-Mère et le boulevard Hubert-Biermans.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 203-12-05-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-652 - EMPRUNT 1 841 000 \$- AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE - BOULEVARD DES HÊTRES

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Jean-Yves Tremblay donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-652 décrétant un emprunt et une dépense de 1 841 000 \$ pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle en bordure du boulevard des Hêtres.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 204-12-05-20

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-1.89 - CONSEIL ET SES COMITÉS, ADMINISTRATION MUNICIPALE, ORDRE ET PAIX PUBLIQUE, CIRCULATION, STATIONNEMENT, ACTIVITÉS COMMERCIALES ET TARIFICATION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée et ses modifications;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adopte, avec changements, le *Règlement SH-1.89 modifiant le Règlement général SH-1 et ayant notamment pour objet le conseil et ses comités, l'administration municipale, l'ordre et la paix publique, la circulation, le stationnement, les activités commerciales et la tarification.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 205-12-05-20

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-490.4 - ZONES DE VITESSE À 40 KILOMÈTRES À L'HEURE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé le 27 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-490.4 modifiant le Règlement SH-490 établissant des zones de vitesse à 40 kilomètres à l'heure.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 206-12-05-20

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-643 - EMPRUNT 225 000 \$ - AMÉNAGEMENT, REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE MODULES DE JEUX DANS LES PARCS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mars 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée, son coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-643 décrétant un emprunt et une dépense de 225 000 \$ pour l'aménagement d'un parc ainsi que le remplacement et la réparation de modules, surfaces de jeux, mobilier et accessoires dans les parcs municipaux.*

Que le conseil remplace la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui implique le déplacement de citoyens par une procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre, et ce, pour une période de 15 jours et autorise la greffière à faire publier au préalable par un avis, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 207-12-05-20

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-644 - DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN 8 DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 14 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil est tenu de diviser son territoire en districts électoraux à compter du 1^{er} janvier de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale pour laquelle une division doit être effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine élection municipale se tiendra le 7 novembre 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte le *Règlement SH-644 concernant la division de la municipalité en 8 districts électoraux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 208-12-05-20

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-645 - EMPRUNT 1 442 000 \$ - DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 27 avril 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée, son coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-645 décrétant un emprunt et une dépense de 1 442 000 \$ pour la réalisation de divers travaux de voirie et de réfection de la chaussée.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 209-12-05-20

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – DEMANDE D'APPROBATION DU PROJET

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réviser périodiquement son schéma de couverture de risques incendie, en conformité avec la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE la première étape de ce processus consiste en l'adoption d'un projet de schéma révisé, qui est ensuite soumis à la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

consultation publique puis à l'attention de la ministre de la Sécurité publique afin d'obtenir l'attestation de conformité aux orientations ministérielles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté son projet de schéma lors de la séance publique du 8 octobre 2019 par la résolution R 385-08-10-19 et qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 23 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation de ces étapes, le projet de schéma a été transmis à la ministre conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE la ministre dispose de 120 jours de sa réception pour délivrer l'attestation ou demander à la Ville d'apporter des modifications;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a été amorcée, mais que la Ville a demandé à la ministre de la Sécurité publique, par la résolution R 108-03-03-20 de surseoir à l'analyse de son projet de schéma de couverture de risques afin de lui permettre d'évaluer des éléments jugés importants qui doivent être pris en considération;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil demande à la ministre de reprendre l'analyse de son projet de schéma de couverture de risques tel que présenté en vue de son approbation finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 210-12-05-20

PRÉAVIS D'ORDONNANCE - ARTICLES 12 ET SUIVANTS DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT

CONSIDÉRANT QUE madame Debrah Auger est propriétaire ou gardienne d'un chien qui a attaqué un animal domestique et lui a infligé des blessures graves causant la mort de celui-ci, le ou vers le 25 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, il existe des motifs raisonnables de croire que ce chien constitue un risque pour la sécurité publique;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Qu'avis soit donné à madame Debrah Auger, de l'intention du conseil de la Ville de déclarer son chien Bloody dont elle est propriétaire ou en a la garde, potentiellement dangereux, et de prononcer toute autre mesure afin d'éliminer tout risque pour la sécurité publique incluant, si nécessaire, l'euthanasie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Qu'avis soit donné à madame Debrah Auger, qu'elle dispose d'un délai de cinq (5) jours à compter de la signification de la présente résolution afin de présenter ses observations par écrit et, s'il y a lieu, produire des documents pertinents à l'analyse de son dossier au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville;

Que le Conseil de la Ville ordonne à madame Debrah Auger :

- 1° de placer en quarantaine et d'isoler son chien Bloody de tout autre animal et de toute personne pendant une période de dix (10) jours à compter de la signification du présent avis, le tout conformément à l'article 8.4.21 du Règlement générale SH-1 de la Ville de Shawinigan;
- 2° de soumettre le chien dont elle est propriétaire ou en a la garde aux normes prévues à la section IV du Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et qui concerne les normes applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux, et ce, à compter de la signification du présent avis;

À défaut, que le conseil demande à la Société protectrice des animaux de la Mauricie à saisir ou faire saisir ledit chien et le faire placer en quarantaine conformément à l'article 8.4.22 du règlement précité;

Que le Conseil de la Ville prenne en délibéré le dossier du chien Bloody appartenant à madame Debrah Auger et qu'il sera statué sur ce dernier lors de la séance du 25 mai prochain;

Que le Conseil mandate le Service du greffe et des affaires juridiques à transmettre ledit avis à cette propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 211-12-05-20

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil désigne monsieur Martin Asselin à titre de maire suppléant pour la période du 22 mai 2020 au 21 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 212-12-05-20

SUBVENTION - SHAWINIGAN SNOWCROSS

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise le versement d'une subvention de 13 396 \$ à Shawinigan Snowcross pour l'événement tenu en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 213-12-05-20

VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à différents bénéficiaires aux fins des programmes ci-après la somme totale de 77 800 \$ répartie de la manière suivante :

- | | |
|--|------------|
| - Programme d'adaptation de domicile | 16 000 \$; |
| - Programme Rénovation Québec | 25 000 \$; |
| - Programme de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux | 36 800 \$. |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 9 juin 2020 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 25 mai 2020, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

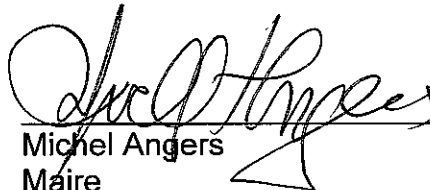
L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 21.



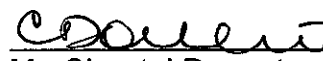
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi
sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*



Michel Angers
Maire



Me Chantal Doucet
Greffière